

# DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

(permis de construire, déclaration préalable, ...)

**Pour vos projets de construction, rénovation, d'aménagement, ...**  
Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** et  
**accessible à tous** qui répond aux enjeux de  
modernisation des services publics.



Un service en ligne **accessible 7/7–24/24**  
depuis chez vous. Plus besoin de vous  
déplacer en mairie ou de poster votre dossier.

<https://simau.geosphere.fr/guichet-unique>

Lien disponible directement sur le site internet de la  
communauté de communes ou de votre commune



Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en  
temps réel.



Une **aide en ligne** pour vous aider dans la  
constitution de votre dossier et minimiser les  
erreurs de saisie.



Des **échanges simplifiés** avec l'administration.  
Les demandes d'information et d'envoi de  
pièces complémentaires peuvent se faire  
directement en ligne.



Un **gain de temps et d'argent**. Plus besoin  
d'imprimer votre dossier et toutes les pièces  
complémentaires en plusieurs exemplaires  
papier.

Ce service est accessible pour  
les communes :

- ARGENCES
- BANNEVILLE LA CAMPAGNE
- BELLENGREVILLE
- CAGNY
- CANTELOUP
- CESNY AUX VIGNES
- CLEVILLE
- CONDE SUR IFS
- EMIEVILLE
- FRENOUVILLE
- JANVILLE
- MOULT-CHICHEBOVILLE
- OUEZY
- ST OUEN DU MESNIL OGER
- ST PAIR
- ST PIERRE DU JONQUET
- VALAMBRAY (Airan, Billy et  
Fierville-Bray)
- VIMONT

La Mairie reste à votre disposition pour  
vous accompagner dans cette démarche.

A noter, le **dépôt papier est toujours possible** en Mairie  
ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse de la Mairie.